



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019**

L'An Deux Mil Dix-Neuf et le 15 Avril, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN - André ETCHEGOIN - Annie ETCHEGOYHEN - Patrick LENDRES - Maurice MARTINEZ - Frédéric PALACIO - Martine SEMPIETRO - Béatrice ZAGO.

Absents excusés : Pierre CANDALOT DIT SECALOT (procuration à Sylvie ANQUETIN) - Bernard HALTY (Procuration à Anne-Marie BARRERE) - Alain PIERRINE (Procuration à Patrick LENDRES).

Absente : Carole IRLIK.

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARRERE.

ORDRE DU JOUR

- 1 – 2018-18 AFFECTATION DE RESULTATS 2018—AGNOS.**
- 2 – 2019-19 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.**
- 3 – 2019-20 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019-LOTISSEMENT COMMUNAL.**
- 4 – 2019-21 TAXES 2019.**
- 5 – 2019-22 VENTE DE MATERIEL.**
- 6 – 2019-23 PELOTON DE GENDARMERIE HAUTE MONTAGNE (PGHM) d'OLORON STE MARIE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Mars 2019, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque. Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

1 – 2018-18 AFFECTATION DE RESULTATS 2018—AGNOS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BERNOS André Maire de la Commune, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 25 Mars 2019 décide l'affectation des résultats :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de : 42 175,86 €

-un excédent reporté de : 232 211,46 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 274 387,32 €

-un déficit d'investissement de : 22 365,91 €

-un déficit de restes à réaliser de : 39 500,00 €

Soit un excédent de financement de : 61 865,91 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent 274 387,32 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 61 865,91 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) 212 521,41 €

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 22 365,91 €

Vote : 14 pour (11+3 procurations)

2 – 2019-19 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Le Maire donne lecture du budget primitif 2019 de la Commune d'AGNOS

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 372 596,00 €

Recettes : 412 456,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 624 794,00 €

Recettes : 624 794,00 €

Vote : 14 pour (11+3 procurations)

3-2019-20 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019-LOTISSEMENT COMMUNAL.

Monsieur Le Maire donne lecture du budget primitif 2019 du lotissement communal

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 du Lotissement Bioclimatique :

Investissement

Dépenses : 420 826,00 €

Recettes : 420 826,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 584 643,00 €

Recettes : 584 643,00 €

Vote : 14 pour (11+3 procurations)

4-2019-21 TAXES 2019.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour l'équilibre budgétaire de 2019 de percevoir le produit fiscal pour un montant de 182 606 €.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE que le produit fiscal pour l'année 2019 sera de 182 606 €

FIXE les taux d'imposition de la commune

| Bases d'imposition prévisionnelles 2019 | Taux votés | Produit correspondant |
|---|------------|-----------------------|
| Taxe d'habitation 1 386 000 | 6,64 % | 92 030 € |
| Taxe foncière bâtie 793 000 | 10,51% | 83 344 € |
| Taxe foncière non-bâtie 22 700 | 31,86% | 7 232 € |

Vote : 14 pour (11+3 procurations)

5-2019-22 VENTE DE MATERIEL.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la proposition du Conseil Municipal du 25 Mars 2019 de vendre la fendeuse à M. Olivier BUTTAZZONI pour un montant de 500 €,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de vendre la fendeuse à M. Olivier BUTTAZZONI pour un montant de 500 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

Vote : 14 pour (11+3 procurations)

6 – 2019-23 PELOTON DE GENDARMERIE HAUTE MONTAGNE (PGHM) d'OLORON STE MARIE.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune d'Agnos est préposée accueillir le PGHM d'Oloron Ste Marie sur la même entité territoriale de la Communauté des Communes du Haut Béarn (CCHB).

Après consultation et visite de terrains sur la Commune d'AGNOS par les services de l'Etat, le terrain Section ZA n°107 est le plus propice à la réalisation des locaux de service et techniques et de logements au profit du PGHM d'Oloron Ste Marie.

L'office 64 exprime la volonté de se porter maître d'ouvrage du projet.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE l'installation du PGHM d'OLORON sur la Commune d'AGNOS en territorialité CCHB sur le terrain situé Section ZA n°107.

AUTORISE Le PGHM à conserver l'appellation PGHM d'OLORON

AUTORISE Monsieur Le Maire à promouvoir ce projet avec les différents intervenants.

SOLLICITE l'aide de la CCHB et les Services de l'Etat pour les aménagements collatéraux hypothétiques

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes administratifs, techniques et financiers relatifs à ce dossier.

Vote : 14 pour (11+3 procurations)

Fin du Conseil Municipal 22h30.

La secrétaire de séance :
Anne-Marie BARRERE

Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 Avril 2019 à six délibérations.

2019-18 AFFECTATION DE RESULTATS 2018—AGNOS.

2019-19 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.

2019-20 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019-LOTISSEMENT COMMUNAL.

2019-21 TAXES 2019.

2019-22 VENTE DE MATERIEL.

2019-23 23 PELOTON DE GENDARMERIE HAUTE MONTAGNE (PGHM) d'OLORON STE MARIE.